

2025_28

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 22 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 décembre à 17 h 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en deuxième séance à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 8

Date de convocation du Comité Syndical : 17 décembre 2025.

Présents :

AMAT André (Communauté de communes du Limouxin), BARDIES Pierre (Communauté de communes du Limouxin), CALVET André (Communauté de communes du Limouxin), CUXAC Christophe (Communauté de communes du Limouxin), ARAGOU Christian (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), BENNAVAIL Georges (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), CHANAUD Alain (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), FERNANDEZ David (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invité : BONNET David secrétaire du SMAH HVA.

2025_28

**Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical
du 22 décembre 2025**

Objet de la délibération :

DECISION MODIFICATIVE N°1 – DIMINUTION DE CREDITS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT VERS LA SECTION D'INVESTISSEMENT ET EN SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT (opérations d'ordre). AJUSTEMENT DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS.

Le Président propose au Comité Syndical,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 adopté par délibération n° 2025-12 en date du 27 mars 2025,

Vu la nécessité d'assurer l'équilibre de la section d'investissement, notamment pour permettre le financement d'opérations d'équipement et d'abonder les opérations pour compte de tiers 151 et 152 en diminuant l'opération 153 car des avenants aux marchés ont induit de dépassement de crédits.

Propose au comité syndical :

Article 1 – D'adopter la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2025 conformément aux tableaux ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES

Libellé	Chapitre	Article	Montant
Virement à la section d'investissement	023	023	-12 120 €
	042	6811	-8 390 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Libellé	Chapitre	Article	Montant
Opération d'ordre	23	2315	-18 500 €
Opération compte tiers	4541	4541151	930 €
Opération compte tiers	4541	4541152	43 381.39 €
Opération compte tiers	4541	4541153	- 44 311.39 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Libellé	Chapitre	Article	Montant
Opération d'ordre	041	13258	-18 500 €

Article 2 – La présente décision modificative est sans incidence sur l'équilibre global du budget, les écritures étant des opérations d'ordre internes à la collectivité.

Article 3 – D'autoriser le Président à procéder aux ajustements budgétaires et comptables nécessaires, et à transmettre la présente délibération au comptable public.

.../...

2025_28

Le Comité syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité.

AUTORISE le Président à procéder aux ajustements budgétaires et comptables nécessaires, et à transmettre la présente délibération au comptable public.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

**Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute
Vallée de l'Aude,**

